

SORTIE DE PROSTITUTION ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Un guide pour outiller les **professionnel.les de l'insertion** à **accompagner les personnes** ayant connu la **prostitution**.

Cette brochure été produite avec le soutien du Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances et de l'Agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC).

Rédaction des textes

Mathilde Eudes

mathilde.eudes@mouvementdunid.org

Claudine Legardinier et Christine Laouéan

ont recueilli les témoignages présentés page 41.

Elles nous ont aidé à écrire ce guide :

Clara Ducoux (FNCIDFF), **Séverine Lemière** (Association Fit une femme un toit), **Lucie Dubert** et **Sophie Esselin** (Duo for a job), **Aziza Ait-El-Hassane** et **Laurie Marie-Sainte** (groupe Ares), **Gaëlle Fourt** (Ufolep), et **Manuela Casalone** (Acina).

Mise en page et illustration

Alice Sandrin

alice.sndrn@gmail.com

Avant-propos

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes ayant connu un parcours de prostitution est primordial afin de leur garantir une sortie effective du système prostitutionnel.

Les parcours de vie des personnes ayant connu la prostitution ont été émaillés de violences multiples. **Les premiers freins à la recherche d'emploi pour les femmes victimes de violences sont le manque d'estime de soi ainsi que l'instabilité émotionnelle et matérielle générée par la situation de violence. Pourtant, l'emploi demeure un moyen pour les femmes d'accéder à plus d'autonomie et de reprendre confiance en elles.**

Notre association, le Mouvement du Nid, agit en soutien aux personnes prostituées dans une trentaine de départements, travaillant en relais avec de nombreux partenaires. **Nous avons mobilisé nos délégations franciliennes et leur réseau afin de recueillir leurs témoignages, de recenser les difficultés rencontrées mais aussi les bonnes pratiques développées dans le cadre de l'accompagnement vers l'insertion des personnes ayant connu la prostitution.**

Nous espérons que ce guide vous outillera au mieux dans votre pratique professionnelle.

Professionnel.les de l'insertion, vous savez mobiliser de nombreuses ressources et leviers pour l'insertion socio-professionnelle des femmes victimes de violences, des personnes migrantes, des personnes marginalisées et très éloignées de l'emploi. **Or, la prostitution est à l'intersection de ces différentes problématiques.**

Ce projet est né d'échanges avec les professionnel.les de l'insertion. Associations spécialisées, structures d'insertion socioprofessionnelle, partenaires institutionnels... nous sommes toutes et tous animé.es par la même ambition : **aider les personnes ayant connu la prostitution à remettre leurs choix et leurs désirs au centre de leur parcours d'insertion.**

Ce guide a pour objectif de mobiliser les ressources existantes tout en y appliquant une analyse systémique de la violence prostitutionnelle, afin d'établir un cadre d'action concret et pratique pour vous aider à accompagner les personnes ayant connu un parcours de prostitution.

Nous remercions tout particulièrement l'*Ufolep*, *Duo for a job*, les équipes du programme *Mobil'Emploi*, ainsi que l'association *Fit une femme un toit*, pour leurs précieux témoignages et nos nombreux échanges qui ont alimenté les réflexions autour de ce guide.

Le Mouvement du Nid

Le Mouvement du Nid est une association de terrain agissant auprès des personnes prostituées contre le système prostitueur. Nous allons à la rencontre des personnes sur les lieux de prostitution et sur Internet, nous les recevons dans nos permanences et nous leur offrons notre soutien inconditionnel dans leurs démarches : accès aux soins, au logement, à la formation, aide juridique...

Notre expérience de l'accompagnement et notre compréhension de leurs trajectoires nous permettent d'être au plus près de leurs besoins et de connaître les difficultés auxquelles elles font face dans le cadre de leurs démarches de sortie de prostitution.

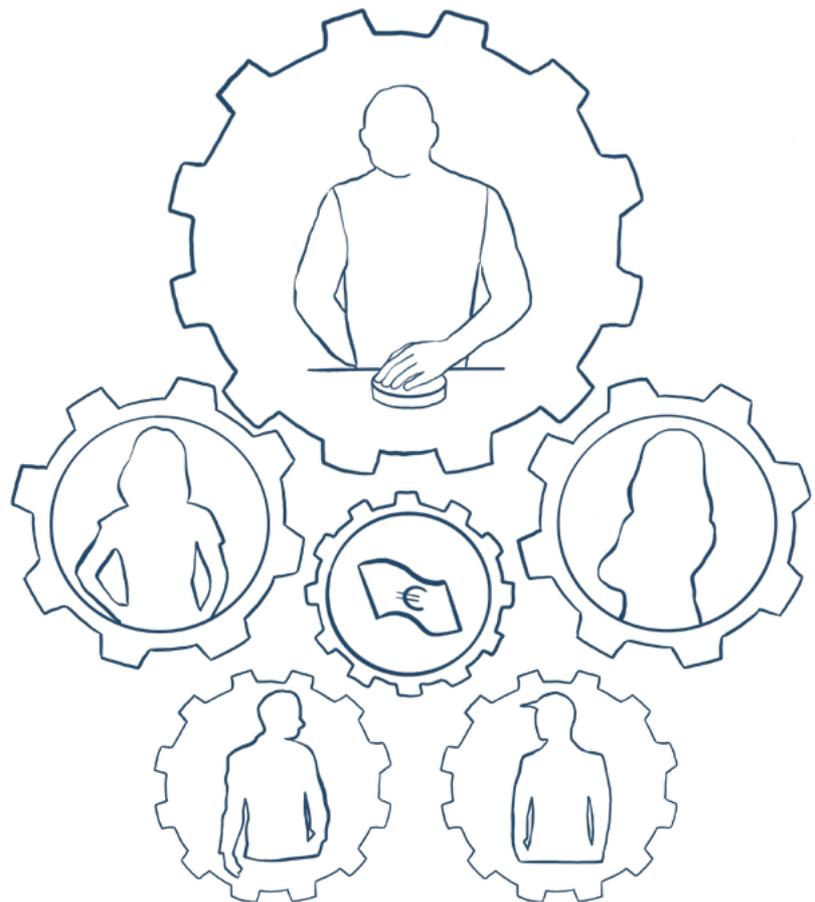
Notre association est agréée dans 17 départements pour la mise en œuvre des parcours de sortie de la prostitution, dispositif créé par la loi du 13 avril 2016.

Sommaire

1. Comprendre le système prostitutionnel et ses répercussions sur l'insertion sociale et professionnelle des victimes	p 6
a. Le système prostitutionnel en France, quelles réalités ?	p 7
b. Comment l'emprise du système prostitutionnel se traduit-il dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle des victimes ?	p 18
c. La sortie de prostitution, une problématique intersectionnelle	p 20
2. Lever les freins à l'insertion des personnes victimes de violences prostitutionnelles	p 24
a. S'informer, questionner, orienter : pour un accompagnement global des personnes ayant connu la prostitution	p 25
b. Remettre le choix des personnes accompagnées au centre de leur projet professionnel	p 26
c. Repenser la temporalité du parcours d'accompagnement	p 28
d. L'expertise des professionnels de l'insertion et de l'accompagnement au service des projets de vie des personnes	p 30
3. La loi du 13 avril 2016 : quelles sont les perspectives d'insertion pour les personnes souhaitant sortir de la prostitution ?	p 34
a. Les quatre piliers de la loi	p 35
b. Les commissions départementales de lutte contre la prostitution	p 37
c. Le Parcours de Sortie de la Prostitution (PSP)	p 38
4. Annexes	p 40
a. Témoignages	p 41
b. Nos partenaires	p 42
c. Contacts franciliens utiles	p 42
d. Bibliographie	p 44
e. Outils complémentaires	p 46

1

Comprendre le système prostitutionnel et ses répercussions sur l'insertion sociale et professionnelle des victimes



1

Comprendre le système prostitutionnel et ses répercussions sur l'insertion sociale et professionnelle des victimes

a. Le système prostitutionnel en France, quelles réalités ?

a.1. La prostitution s'inscrit dans le continuum des violences sexistes et sexuelles

La Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, votée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 2 décembre 1949, considère que la prostitution est incompatible avec la dignité de la personne humaine. La France l'a ratifiée en 1960.

Depuis lors, notre pays considère la prostitution comme une violence sexiste et sexuelle. La France est allée plus loin en 2016 en adoptant la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel qui reconnaît les personnes prostituées comme des victimes de violences. Cette loi a dépenalisé les personnes prostituées en abrogeant le délit de racolage. Elle interdit l'achat d'actes sexuels.

Cette loi repose sur le principe de la non marchandisation du corps et le fondement que la prostitution constitue un obstacle majeur à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle encadre désormais la politique publique mise en œuvre à ce sujet.

Le système prostitutionnel comprend d'une part les proxénètes, à savoir les proxénètes et les « clients » de la prostitution, d'autre part les personnes prostituées. Parler de « système prostitutionnel » permet de prendre en considération tous ces acteurs et de mettre en lumière leur responsabilité dans l'exploitation des personnes en situation de prostitution.

Sans prendre en compte les dynamiques d'exploitation et de domination qui structurent ce système, la violence prostitutionnelle ne peut pas être pensée, et l'accompagnement des victimes peut être influencé par des stéréotypes ne reflétant pas la réalité de leur situation et de leur parcours de vie.

« La prostitution et le mal qui l'accompagne, à savoir la traite des êtres humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine et mettent en danger le bien-être de l'individu, de la famille et de la communauté. »

Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, 1949


DES CHIFFRES...

Qui sont les victimes de la prostitution en France ?



40 000
personnes
prostituées
aujourd'hui en France¹.



93%
des victimes
sont étrangères,
majoritairement originaires
d'Amérique du Sud,
du Nigéria, d'Europe de l'Est
et de Chine².



Environ
25%
des victimes
sont mineures¹.



85%
des personnes
en situation de prostitution
sont des femmes².

(1) Rapport du Groupe de travail sur la prostitution des mineurs, 28 juin 2021.

(2) La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, MI-PROF, 2015.

La prostitution s'inscrit dans un continuum de violences. **La plupart des personnes en situation de prostitution ont vécu des violences avant l'entrée en prostitution.** L'Observatoire des violences faites aux femmes de Seine-Saint-Denis a réalisé une étude sur la prostitution des mineures en 2021⁴. Les conclusions de ce travail démontrent que 99% des victimes ont subi des violences sexuelles avant l'entrée en prostitution (harcèlement, agressions sexuelles, viol, inceste). La moitié était co-victime de violences conjugales subies par la mère.



Le psychotraumatisme généré par ces violences produit des vulnérabilités psychologiques chez les personnes en situation de prostitution, et notamment des troubles dissociatifs. Leur confiance en elles et en leurs choix est affaiblie. Le risque de victimisation ultérieure est donc plus important que pour des personnes n'ayant pas subi de tels traitements, notamment parce qu'elles sont des proies « faciles » pour les agresseurs.

(4) Cette étude concerne exclusivement des mineures suivies par l'Aide Sociale à l'Enfance, le contexte est donc bien spécifique. Toutefois, sachant que l'âge moyen d'entrée dans la prostitution en France est de 14 ans (Centre Hubertine Auclert, 2022), et que la fugue ou le placement en foyer peut constituer un facteur d'entrée dans la prostitution, ces chiffres sont particulièrement édifiants.

 FOCUS SUR...


68% à 80%
des victimes de
prostitution souffrent de
stress post-traumatique.

« Le psychotrauma installe un système d'hypervigilance chez les victimes. Globalement, ces comportements constituent des mécanismes de survie, et il est nécessaire de les considérer comme tels. Sans eux, la personne ne pourrait même pas sortir de chez elle. »

Stéphane Punel
Formatrice spécialiste
des violences sexistes
et sexuelles

Prostitution, dissociation traumatique et psychotraumatisme : de quoi parle-t-on ?

L'écrasante majorité des personnes en situation de prostitution souffrent de troubles dissociatifs. Ce mécanisme psychologique est une stratégie de survie mise en place par l'organisme d'une personne lorsque celle-ci est confrontée à des faits traumatisants comme des violences sexuelles.⁵

L'amygdale cérébrale, organe fonctionnant comme une alarme, s'active afin de prévenir l'organisme d'un éventuel danger. Lorsque celui-ci est confronté à une menace, elle déclenche la production d'hormones de stress afin de provoquer une réponse face à la situation (fuir, se défendre).

Face à une situation de violences, l'organisme est menacé par la dose toxique d'hormones de stress générée. Le cerveau fait donc disjoncter le circuit émotionnel afin d'arrêter la production de ce cocktail explosif, le cerveau fait disjoncter le circuit émotionnel en produisant des neuro-transmetteurs ayant un rôle anesthésiant. Cela signifie que « l'alarme » est toujours activée, que le danger est toujours notifié à la personne mais que celle-ci ne ressent plus rien. Ses processus psychiques sont désactivés : elle est dissociée.

(5) La mémoire traumatique : violences sexuelles et psycho-trauma, Muriel Salmona, *Les Cahiers de la Justice*, 2018.
(6) La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle : un obstacle majeur à l'accès aux soins, Judith Trinquart, 2002.

Ce mécanisme explique la sidération que provoquent les violences sexistes et sexuelles chez les victimes. Elles sont anesthésiées physiquement et psychologiquement. C'est la raison pour laquelle beaucoup de personnes disent avoir eu l'impression de « ne pas être là », d'être en dehors de leurs corps après avoir vécu un épisode de violences sexuelles.

► À cause de la disjonction opérée par le cerveau, les souvenirs des épisodes de violences ne sont pas intégrés par le cerveau : c'est ce qu'on appelle la mémoire traumatique. Ces souvenirs peuvent donc ressurgir de manière violente et imprévisible. **Ces reviviscences sont des symptômes de stress post-traumatique qui engendrent des effets physiologiques réels : développement de phobies, crises d'angoisse, anxiété, difficultés à se concentrer, troubles du sommeil, comportement de fuite, impression de « détachement » de la personne...**

 **La dissociation traumatique peut devenir chronique dans la prostitution, puisque les rapports sexuels répétés et non-désirés nécessitent que les personnes mettent leur corps à distance pour supporter la violence de la situation. Ce phénomène est appelé « décorporalisation⁶ ».**

(6) *La décorporalisation dans la pratique prostitutionnelle : un obstacle majeur à l'accès aux soins*, Judith Trinquart, 2002.

a.2. Des conséquences dramatiques sur la santé physique et psychique

La problématique de la santé sexuelle pour les personnes victimes de prostitution est centrale. Elles sont plus sujettes aux **infections sexuellement transmissibles**, aux **lésions génitales**, aux **troubles psycho-somatiques**, à des **troubles psychiques** qui s'ancrent sur le long terme, ainsi qu'à des **problématiques d'addiction**.

Dans la prostitution, la violence est omniprésente. Les « clients » imposent des actes sexuels aux personnes en situation de prostitution en monnayant leur consentement, en se convaincant qu'elles l'ont choisi, qu'elles les désirent. Certains admettent tout simplement les percevoir comme des objets.



Parmi
les victimes

65%

rapportent des
symptômes dépressifs⁷.



Leur taux
de suicide est

12 fois

plus élevé que celui
de la population globale⁸.



Les personnes
en situation de
prostitution sont

4 à 5 fois

plus susceptibles de
consommer des **somnifères**,
antidépresseurs et/ou
anxiolytiques⁸.



Un comportement
alcoolo-dépendant

est déclaré chez

22%

des personnes en situation
de prostitution. L'usage
de **drogues dites « dures »**
est également répandu⁷.

(7) Évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, décembre 2019. (8) Étude Proscost, 2015.

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, **la santé sexuelle est l'état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité.**

La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sécuritaires, sans coercition, ni discrimination et ni violence.

📖 Dans la prostitution, aucune santé sexuelle n'est possible puisque la coercition est toujours présente, par la violence physique, par la violence sexuelle, ou tout simplement par l'argent.

Les violences sexuelles :



Harcèlement
sexuel



Agressions
sexuelles



Viol



Inceste

 FOCUS SUR...


Les manœuvres
de l'agresseur en
cinq étapes.

La stratégie de l'agresseur

Les proxénètes installent un climat de peur et de confusion autour des victimes afin de les maintenir dans la violence. C'est ce qu'on appelle l'emprise.

La stratégie de l'agresseur est un mécanisme identifié par le Collectif *Féministe Contre le Viol (CFCV)*, association qui agit auprès des victimes de violences sexistes et sexuelles.

Il se décline en cinq étapes, qui permettent à l'agresseur de maintenir l'emprise sur la victime et d'assurer sa domination sur elle par des violences sexistes et sexuelles :



Isolement de la victime

Éloignement des cercles amicaux, familiaux, professionnels.



Inversion de la culpabilité

Faire penser à la victime qu'elle est responsable de la situation de violences qu'elle vit.



Dévalorisation

Insultes, propos rabaissants, humiliants.



Installer la terreur

Violences psychologiques, violences physiques, violences sexuelles.



Préserver son impunité

Faire croire à la victime qu'elle ne sera pas crue ni entendue si elle parle des violences vécues.

Pour plus d'informations : *Prostitution & Société* n°202.

Pour les victimes de prostitution, et notamment de traite des êtres humains, ce système agresseur inclut une dimension supplémentaire : la dette. Pour les femmes victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle, la dette se compte en dizaines de milliers d'euros, pouvant aller jusqu'à 60 000 euros.

► Ces sommes d'argent ne correspondent évidemment pas au montant réel ayant permis au proxénète de transporter la victime jusqu'au lieu de prostitution ; mais le réalisme n'a jamais été le souci de l'agresseur.

Cette dette permet au proxénète d'asseoir son emprise sur des représailles, de concrétiser la menace qui pèse sur la victime (« si tu ne me rembourses pas... »).

S'il est si difficile pour les femmes victimes de violence de quitter la situation de violences, et notamment de quitter la prostitution, c'est parce que la sortie n'est pas envisageable.

 **La situation de domination empêche les personnes sous emprise d'avoir confiance en leur propre perception, leur propre ressenti, voire même de prendre conscience des violences vécues.**

 QU'EST CE QUE ...

La traite des êtres humains

« C'est le fait de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir à des fins d'exploitation dans l'une des circonstances suivantes :

- Soit avec l'emploi de menace, de contrainte, de violence ou de manœuvre dolosive visant la victime, sa famille ou une personne en relation habituelle avec la victime ;
- Soit par un ascendant légitime, naturel ou adoptif de cette personne ou par une personne qui a autorité sur elle ou abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;
- Soit par abus d'une situation de vulnérabilité due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, apparente ou connue de son auteur ;
- Soit en échange ou par l'octroi d'une rémunération ou de tout autre avantage ou d'une promesse de rémunération ou d'avantage. »

Article 225-4-1 du Code pénal

a.3. La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

Les parcours de migration, notamment liés aux réseaux de traite des êtres humains, sont quasi-systématiquement marqués par les violences physiques et sexuelles, surtout pour les femmes migrantes.

Le titre de séjour accordé aux victimes de traite des êtres humains ou de proxénétisme (article L425-1 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile)

Une personne victime de TEH ou de proxénétisme peut bénéficier d'un titre de séjour « vie privée et familiale » pendant un an, si elle dépose plainte contre une personne poursuivie par les infractions précitées. Le titre de séjour court pendant toute la durée de la procédure pénale. En cas de condamnation de la personne mise en cause et sous réserve de la régularité du séjour, une carte de résident de 10 ans est délivrée.

► Pour des raisons qui leur appartiennent, certaines personnes ne souhaitent pas porter plainte. Si toutefois elles vous font part de leur volonté d'entamer une procédure pénale contre leurs agresseurs, en tant que professionnel.les de l'insertion, vous pouvez les informer que ce titre de séjour existe, et les orienter vers des associations spécialisées dans l'accompagnement des personnes étrangères vers le droit au séjour.

La traite des êtres humains est souvent associée à une dimension internationale, à quelque chose de tentaculaire, de très organisé, impliquant des centaines de personnes. **Or, les réseaux de traite peuvent être composés d'une dizaine de personnes voire moins (ce qu'on appelle « micro-réseaux »), et peuvent agir à une échelle nationale voire locale, les personnes étant transportées de ville en ville, d'appartement en appartement.**

La traite des êtres humains repose sur l'abus de confiance, la coercition, l'exploitation. La prostitution, également. **Ce sont les deux faces d'une même pièce : si des personnes sont victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle, c'est parce que les auteurs de l'infraction de traite les exploitent pour les prostituer.** Qu'une victime de prostitution soit victime de traite ou pas, qu'elle soit étrangère ou pas, la violence prostitutionnelle est la même pour toutes.



DES CHIFFRES...

La traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle

**97%****des personnes**

en situation de prostitution
en France sont exploitées
dans un réseau de traite.



sur **3 489**
victimes de traite
des êtres humains
repérées par les associations
de terrain en 2020,



2 369
étaient victimes
d'exploitation
sexuelle soit **68%**⁹.

(9) Tous les chiffres mentionnés sur cette page sont tirés du rapport Chiffre-clés 2022. Ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.

b. Comment l'emprise du système prostitutionnel se traduit-il dans les démarches d'insertion sociale et professionnelle des victimes ?

S'engager dans un parcours d'insertion, c'est aller à l'encontre de toutes les règles et habitudes qui ont structuré le quotidien des personnes lorsqu'elles étaient en situation de prostitution. C'est adopter un rythme régulier, lever l'emprise du système et surtout : placer ses propres choix au centre de son projet de vie.

Par insertion socioprofessionnelle, nous comprenons la recherche d'emploi, les techniques de rédaction de candidatures à des offres d'emploi ou de formation, mais aussi le développement des compétences psycho-sociales, le travail sur l'estime de soi, l'apprentissage de la langue française, en passant par la rupture de l'isolement, la socialisation, le travail d'une relation de confiance dans le cadre de la définition d'un projet d'insertion

En bref, on parle aussi de tout ce qui vient lever les freins périphériques à l'accès à l'emploi et à la formation, et qui contribue à la définition d'un projet professionnel avec la personne accompagnée.

 Pour une personne ayant connu la prostitution, le parcours d'insertion peut représenter quelque chose de vertigineux, d'inconnu. S'engager dans un parcours d'insertion, c'est aller à l'encontre de toutes les règles et habitudes qui ont structuré le quotidien des personnes lorsqu'elles étaient en situation de prostitution. C'est adopter un rythme régulier, prendre son indépendance, et surtout : placer ses propres choix au centre de son projet de vie.

Le vécu prostitutionnel engendre des inquiétudes et des angoisses spécifiques chez les victimes.

► La crainte de croiser un ancien « client » sur son lieu de travail, crainte de recevoir des sollicitations par son responsable ou ses collègues. Les victimes de l'industrie pornographique ont également peur que des collègues aient vu la vidéo dans laquelle elles ont tourné.

► Des situations symptomatiques de troubles dissociatifs et du **psychotraumatisme** peuvent se manifester : perte de mémoire, sentiment de détachement vis-à-vis de la réalité. Pour de nombreuses personnes, les séquelles liées

« Le monde du travail est un 'monde-test' pour les victimes de violences. Elles y projettent leurs espoirs, mais aussi leurs appréhensions. Le succès de leur parcours d'insertion fait partie du processus de revalorisation. A ce titre, le secteur de l'insertion et le monde de l'entreprise jouent un rôle important dans la reconstruction des victimes. Il ne s'agit pas pour les professionnel.les de ce secteur de devenir travailleurs sociaux, mais simplement d'être conscient des conséquences des violences sur les victimes. Elles ont besoin d'avoir autour d'elles des professionnel.les qui n'ont pas peur de ce qu'elles ont vécu, ni de ce qu'elles vivent encore. »

Stéphane Punel

Formatrice spécialiste des violences sexistes et sexuelles

« J'ai pu voir qu'elle avait plus de difficultés que les autres à se rendre compte qu'elle était capable de faire les choses elle-même. Il faut insister sur leurs ressources, leurs capacités, leurs envies. Il faut rendre les opportunités visibles, leur permettre de se projeter, leur montrer qu'elles peuvent bénéficier d'aides diverses pour se construire un chemin autonome sans dépendre de quelqu'un. »

Sophie

Mentor chez Duo for a job

au psychotrauma sont profondes. Certaines reçoivent l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés) de manière temporaire, du fait des violences vécues (cf. dissociation et psychotraumatisme).

► De nombreuses personnes sont concernées par des problématiques **d'addiction**, ce qui implique de se poser la question du sevrage et de la nécessité d'une prise en charge addictologique.

► L'irrégularité du cycle de sommeil induit par le parcours de prostitution entraîne régulièrement des **troubles du sommeil**, des insomnies. De ce fait, reprendre un rythme régulier peut constituer une véritable épreuve pour certaines personnes.

Par ailleurs, les violences prostitutionnelles engendrent des **séquelles physiques** et parfois des troubles psychosomatiques (douleurs articulaires, maladies de peau, lésions...).



Globalement, les compétences psychosociales des personnes victimes et leur estime d'elles-mêmes sont affectées par les violences vécues, la puissance de l'emprise, et par le stigmate sociétal autour de la prostitution. Après avoir été leurrées et méprisées lorsqu'elles étaient dans la prostitution, il peut être difficile pour elles de faire confiance à qui que ce soit. La construction du lien de confiance prend du temps.

c. La sortie de prostitution, une problématique intersectionnelle

La prostitution est à l'intersection de plusieurs systèmes de domination raciste, classiste, sexiste. En plus des traumatismes liés au parcours de prostitution, les personnes souhaitant sortir de la prostitution peuvent être confrontées à des problématiques matérielles liées à la précarité, mais aussi à d'autres formes de discriminations.

c.1. L'insertion socioprofessionnelle des femmes migrantes : quels enjeux ?

Leurs parcours d'insertion sont généralement plus difficiles que ceux des hommes immigrés. Leur employabilité est notamment limitée lorsqu'elles n'ont accès à aucun mode de garde et doivent s'occuper de leurs enfants. Elles sont plus sujettes à la déqualification professionnelle et à la concentration dans les métiers des services à la personne.

Plus de **90%**
des personnes en situation
de prostitution en France sont immigrées¹⁰,
ce qui induit des enjeux spécifiques.



La faible maîtrise de la langue française représente un réel frein à l'insertion.



Elles font également face à des problématiques liées à l'établissement d'équivalences de leurs diplômes obtenus à l'étranger.



Leur situation administrative, et notamment les enjeux liés à leur titre de séjour, peuvent être de grandes sources d'inquiétudes.



Le moment de l'accès au séjour peut être un moment de vulnérabilité accru : sentiment de déracinement, abandon de la culture d'origine et/ou des membres de la famille restés dans le pays d'origine, possibilité de retour au pays qui s'éloigne.

(10) La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes, MIPROF, 2015.

Si ces emplois constituent de réelles opportunités d'insertion en France, les conditions de travail y sont souvent pénibles, et les possibilités d'évolution inexistantes. Les femmes immigrées peuvent également être la cible de discriminations sexistes et racistes, y compris sur leur lieu de travail.

► Malgré ces obstacles, leurs existences et leurs ressources ne sauraient se limiter à l'oppression qu'elles ont vécu. Souvent, les femmes immigrées sont perçues comme des populations dominées, alors que leur résilience et leurs capacités d'adaptation sont considérables.

📖 Le poids des stéréotypes ethniques, sociaux et culturels est délétère pour nos pratiques professionnelles. Leurs aptitudes et leur droit à être sujet doivent être remis au centre de leur projet de vie. En ce sens, le parcours d'insertion est un moment de réflexion sur ses envies, ses aspirations. Il s'agit d'une opportunité idéale pour atteindre cet objectif d'égalité d'opportunités pour toutes et tous.

c.2. La transidentité au travail

Les structures qui emploient et/ou accompagnent des personnes transgenres vers l'insertion sociale et professionnelle ont pour obligation de **garantir leur respect à la vie privée, ainsi que de prendre des mesures effectives contre le harcèlement, contre toute forme de discrimination et pour le bien-être de tous.tes au travail.**

Des personnes transgenres sont des personnes dont l'identité de genre ne correspond pas à celle qui leur a été assignée à la naissance.



Les personnes transgenres sont souvent sujettes à des **discriminations transphobes**, notamment dans leurs démarches d'accès à l'emploi.



12 % des victimes d'**exploitation sexuelle** en France sont **des personnes transgenres**¹¹.

(11) Chiffres clés 2022. Ministère chargé des droits des femmes.

La discrimination à l'emploi en raison de l'identité de genre d'une personne est punie par la loi. **Les droits au travail des personnes transgenres ne relèvent pas de droits spéciaux : le droit commun s'applique.**

- ▶ Les personnes transgenres n'ont pas à faire part de leur transidentité sur leur lieu de travail. Lorsqu'une personne transitionne et que son changement de prénom est officiel, les documents de travail la concernant doivent être adaptés et mis en conformité avec son état civil.
- ▶ Lorsque le changement de prénom de la personne n'est pas encore officiel, les demandes de la personne relatives à sa transition et à son changement d'identité doivent être prises en compte.

Des mesures peuvent être mises en place afin de respecter les demandes d'une personne engagée dans un parcours de transition de genre :



Utilisation du nouveau prénom à l'oral, au sein de l'entreprise.



Utilisation du nouveau prénom dans les documents internes à l'entreprise.



Mention du nouveau prénom sur la fiche de paie (en plus du nom indiqué sur les justificatifs d'identité n'ayant pas encore été modifiés).



QU'EST CE QUE ...

La transphobie

La transphobie se manifeste par des comportements de rejet, de mépris ou de haine envers les personnes transgenres. Par exemple : mégenrage, refus de reconnaître leur identité de genre, utilisation de leur ancien prénom malgré la notification du nouveau...

Pour conclure, comprendre les enjeux prostitutionnels permet de déconstruire l'emprise, d'identifier des solutions, et d'accompagner les personnes dans la construction d'un projet de vie basé sur leurs compétences et leurs désirs.

 Réticences, appréhensions, inquiétudes... Il est nécessaire d'analyser ces différents constats au prisme de la réalité du phénomène prostitutionnel. La violence qui caractérise le système prostitutionnel laisse des traces. Elle se répercute sur leur santé, leur estime d'elles-mêmes, et constitue un frein majeur concernant leur parcours d'insertion. Fort heureusement, ces freins peuvent être levés !

2

Lever les freins à l'insertion des personnes victimes de violences prostitutionnelles



2

Lever les freins à l'insertion des personnes victimes de violences prostitutionnelles

a. S'informer, questionner, orienter : pour un accompagnement global des personnes ayant connu la prostitution

Les violences prostitutionnelles constituent un frein à l'insertion des victimes. L'accompagnement vers l'insertion socioprofessionnelle est un outil pour sortir de l'isolement, retrouver confiance en elles. En tant que professionnel.le de l'insertion, la tâche peut paraître complexe et pourtant, votre expertise est précieuse ! Voici quelques pistes afin d'aborder l'accompagnement d'une personne ayant connu la prostitution.

En 2015, le guide réalisé par le Centre Hubertine Auclert et l'association Fit, une femme un toit préconisait les démarches suivantes pour améliorer l'accès à l'emploi des femmes victimes de violences :



S'informer et se former sur les spécificités des violences faites aux femmes.



Adopter un questionnement systématique des femmes accompagnées sur les violences subies.



Orienter vers un réseau pluri-professionnel de partenaires pour un accompagnement de ces femmes vers une sortie des violences.

Afin de garantir un accompagnement social global pour les victimes du système prostitutionnel, les différentes structures prenant part à leur suivi doivent travailler ensemble.

Les professionnel.les de l'insertion n'ont pas vocation à devenir des spécialistes de l'accompagnement des victimes de violences sexistes et sexuelles, mais partager une culture commune sur le sujet est nécessaire afin de garantir des orientations effectives entre professionnel.les formé.es.

À titre d'exemple, les personnes en situation de prostitution représentent une proportion minimale des personnes accompagnées par des structures généralistes telles que Pôle emploi ou les Missions locales. Pour autant, l'enjeu est de taille lorsque des professionnel.les de l'insertion se retrouvent démuné.es face à une personne en situation de prostitution ou en risque de l'être. **Se former sur la thématique, c'est prévenir ces situations où le manque d'outils entrave notre pratique professionnelle.**

Au vu des conséquences physiques, psychiques et sociales des violences sexistes et sexuelles, et tout particulièrement de la prostitution, il est nécessaire d'envisager les violences comme un frein à l'insertion. Cependant, au vu des conséquences physiques, psychiques et sociales des violences sexistes et sexuelles, et particulièrement de la prostitution, il est nécessaire d'envisager les violences comme un frein à l'insertion.

► **Se former sur les facteurs de repérage de situations de prostitution et sur le questionnement systématique, cela s'inscrit pleinement dans la création d'un parcours d'insertion centré sur les aspirations des personnes, leur indépendance et leur bien-être.** Si des violences sont révélées par la personne accompagnée, une orientation vers une association spécialisée lui permettra d'être suivie afin de sortir de ces violences.

Ces trois étapes (s'informer, questionner, orienter) constituent une matrice de référence pour mener, auprès des personnes, un accompagnement pluri-professionnel qui leur permettra de sortir du cycle de la violence.

b. Remettre le choix des personnes accompagnées au centre de leur projet professionnel

Les choix et les aspirations des personnes ayant connu la prostitution ont été déconsidérés et dévalués pendant très longtemps.

Il est important que leur accompagnement vers l'insertion soit guidé par le droit à l'information : quels choix peuvent-elles faire, qu'est-ce que ces choix induisent, quelles en seront les conséquences, quelles portes s'ouvriront pour elles sur le long terme. **En leur montrant ce qui est possible, vous leur permettez de faire les choix les plus éclairés possibles et de les rendre à nouveau actrices de leur projet de vie.**

 Plus spécifiquement, l'engagement dans un parcours de formation peut aussi représenter un moment de grande fragilité. Les personnes ayant connu la prostitution pensent souvent qu'elles ne valent rien, qu'elles ne savent "faire que ça". Le temps de formation peut mettre les personnes en difficulté, voire en échec. C'est une étape qui représente un défi pour elles et qui, si elle n'est pas couronnée de succès, peut conforter la mésestime et la dévalorisation.

► Il est très important de communiquer sur ce point avec les personnes, de leur dire que ces étapes de remise en question arrivent à toute personne qui a vécu un parcours comme le leur. De cette manière, elles pourront les identifier, savoir qu'elles traversent toutes ces épreuves, et qu'elles sont en mesure de les surmonter.

Par ailleurs, les personnes ayant connu un parcours de violences et de prostitution ne sont parfois pas conscientes de leurs capacités. Leurs compétences ne se limitent pas à leurs acquis académiques, d'autant que les personnes migrantes font souvent face à des problématiques d'équivalence de diplômes. En tant que professionnel·les de l'insertion, vous êtes en mesure de leur rappeler leur résilience, de leur révéler à nouveau leur force et leurs aptitudes qu'elles auraient perdues de vue à cause des violences subies.

Les inégalités entre les femmes et les hommes : le secteur de l'insertion n'est pas épargné !



**L'égalité
salariale**



**L'accès
à l'emploi**



**Les
stéréotypes**

« C'est très important de ne pas faire les choix "à la place de". Cela implique de laisser du temps aux personnes d'intégrer les informations qu'on leur donne, de comprendre la logique de l'accompagnement qu'on leur propose pour que l'on travaille ensemble sur leur projet. »

Laurie Marie-Sainte
Chargée d'accompagnement
social et professionnel

Comme le mentionne une étude réalisée par le COORACE d'Ile-de-France en 2020, « le manque de mixité des métiers est un problème à l'échelle de la société, en particulier dans les métiers non qualifiés ». En effet, dans le secteur de l'insertion, les femmes sont surreprésentées dans les métiers de l'aide à la personne qui sont très souvent des emplois précaires et à temps partiels.

► Si les femmes ne se tournent pas vers des métiers considérés comme « masculins », ce n'est pas nécessairement parce qu'elles ne le souhaitent pas ; alors que, la plupart du temps, des offres d'emploi ou de formation dans ces secteurs dits « masculins » ne leur sont pas présentées. Elles ne se sentent parfois pas capables d'occuper de tels postes, car ils nécessiteraient une certaine force physique.

Or, la pénibilité au travail est une problématique qui concerne aussi bien les métiers du BTP que ceux de l'aide à la personne. De nombreuses femmes exercent des métiers nécessitant une certaine condition physique (rester debout toute la journée lorsque l'on travaille en usine, porter des charges lourdes lorsque l'on assiste des personnes âgées...).

Les stéréotypes sexistes, les représentations sociétales peuvent s'immiscer dans nos pratiques professionnelles et agir sur nos relations d'accompagnement. Déconstruire ces préconçus permet d'élargir les possibles pour nous, et pour les personnes accompagnées. Des femmes dans le BTP, des hommes couturiers... Ces exemples ne devraient pas sembler contre-intuitifs !

« Si le parcours des personnes était linéaire, s'il s'agissait seulement de démarches à suivre et à respecter, on ne serait pas là. Il peut y avoir des ruptures, et en tant que professionnel.les, ça peut être frustrant mais on s'adapte toujours au rythme de la personne. On travaille sur l'humain, sur la création d'un lien de confiance. »

Manuela

Responsable de l'antenne parisienne d'ACINA (Accueil, Coopération et Insertion pour les Nouveaux Arrivants)

c. Repenser la temporalité du parcours d'accompagnement

c.1. Abandonner le projet d'un accompagnement linéaire



► Alors même qu'un accompagnement a été mis en place, le retour à la prostitution est possible.

Il ne doit pas être interprété comme un échec du parcours qui avait été construit avec la personne accompagnée mais comme une étape qui survient parfois dans les parcours de vie des victimes de violences.

En effet, il est difficile de repérer la situation d'emprise et de manipulation, de conceptualiser la violence vécue et d'en sortir lorsque l'on a trop souvent été la cible d'actes déshumanisants.

c.2. Formation puis emploi ou emploi puis formation



► Dans l'imaginaire collectif, la marche à suivre logique en matière d'accès ou de retour à l'emploi consiste à suivre une formation puis de trouver un emploi permettant de mettre en application les connaissances apprises durant ladite formation.

Est-ce toujours la solution ? Il se trouve que dans certaines circonstances, ce parcours linéaire n'est pas le plus adapté aux personnes ayant connu la prostitution et ce pour plusieurs raisons : situation de précarité nécessitant une rémunération suffisante afin de subvenir à ses besoins, anxiété à l'idée d'intégrer un cursus scolaire (surtout pour les personnes ayant été déscolarisées très tôt), incertitude quant à ses aspirations professionnelles.

Quant aux personnes étrangères, elles souhaitent parfois attendre de mieux maîtriser la langue française avant d'intégrer un parcours de formation, afin d'être en mesure de comprendre tous les enseignements et de tirer tous les bénéfices du parcours pédagogique.

Occuper un emploi avant de suivre une formation peut parfois s'avérer être le parcours le plus adapté à la situation d'une personne afin de lui laisser le temps de savoir ce qu'elle souhaite réellement et de lui permettre, à terme, de faire des choix qui lui ressemblent.

« La seule urgence, c'est l'urgence vitale. Il faut réintroduire le temps long dans l'accompagnement pour créer des alternatives pour les personnes ; travailler avec elles pour qu'elles puissent s'épanouir réellement. »

Aziza
Responsable
d'accompagnement
social et professionnel

c.3. Réintroduire le temps long dans l'accompagnement



► Créer et maintenir un lien de confiance en tant que professionnel.le de l'insertion avec des personnes ayant connu un parcours de prostitution, cela prend du temps.

Travailler sur leur confiance en elles, leur faire prendre conscience de leurs aptitudes et de leur désir propre, cela prend du temps. Informer les personnes sur leurs droits, sur les possibilités qui s'offrent à elles, et sur les opportunités qui pourront se présenter à long terme, cela prend du temps.

Le temps long permet aussi d'expérimenter. Une entrée dans l'emploi trop précoce, trop focalisée sur l'obtention rapide d'un contrat de travail, sans accompagnement global, est souvent synonyme d'une insertion précaire, marquée par des stéréotypes et des dynamiques inégalitaires.

Sans laisser le temps à la personne accompagnée d'être informée sur les différentes opportunités qui peuvent s'offrir à elle, sur le monde du travail et la société dans laquelle elle a sa place, comment envisager une insertion pérenne et heureuse ? D'autant qu'une situation économique précaire peut être un facteur de retour à la prostitution en cas de coups durs.

d. L'expertise des professionnel.les de l'insertion et de l'accompagnement au service des projets de vie des personnes

Le travail en partenariat entre associations spécialisées et structures d'insertion socioprofessionnelle est crucial ; chaque entité ayant son champ d'expertise propre. L'objectif est d'enclencher une dynamique partenariale grâce à une culture commune partagée par toutes et tous. Cela implique de se former mutuellement, d'en apprendre davantage sur nos pratiques professionnelles respectives, de travailler en réseau, et d'élargir nos horizons afin d'adapter chaque parcours d'accompagnement aux désirs de la personne.

L'orientation des personnes ayant connu un parcours de prostitution vers des programmes ne s'adressant pas uniquement à des personnes victimes de violences représente une véritable étape qui symbolise la sortie de la violence, le retour à une vie apaisée. En ce sens, l'expertise des professionnel.les de l'insertion est précieuse !

Globalement, la problématique des violences est prise en compte dans un nombre croissant de structures d'insertion socio-professionnelle.

« L'insertion, cela passe aussi par la culture, par le sport, par le soin apporté à sa santé mentale. Il faut transformer le temps d'attente (pour obtenir des papiers par exemple), en temps d'enrichissement. Tout le monde peut trouver sa place. »

Aziza
Responsable
d'accompagnement
social et professionnel

 **BONNE PRATIQUE**

Un partenariat pour l'accompagnement des personnes en sortie de prostitution.

Le projet KAMI

KAMI est un projet tripartite entre trois associations franciliennes : Kolone, Acina, et le Mouvement du Nid. L'initiative est née d'un constat : beaucoup d'associations spécialisées dans l'insertion socioprofessionnelle peinent à inclure les femmes au sein de leurs « promotions ».

Le projet est dédié aux femmes étrangères très éloignées de l'emploi accompagnées par le Mouvement du Nid. Chaque semaine, un atelier d'insertion et deux cours de français sont organisés. Cela permet aux personnes accompagnées d'apprendre la langue française, de mieux la maîtriser, tout en travaillant sur leurs aspirations et leur projet professionnel.

Les ateliers d'insertion mis en place par Acina sont divers : ateliers de socio-esthétique, visites de chantiers d'insertion, présentation de certains métiers... Les équipes choisissent les thématiques abordées par les ateliers en fonction des besoins des personnes et de leurs envies. Préalablement, les équipes d'ACINA ont été formées afin de comprendre les réalités du système prostitutionnel et d'intégrer ces connaissances dans leur pratique professionnelle.

L'association Kolone organise des cours de français deux fois par semaine. Les cours durent deux heures et regroupent une dizaine de femmes accompagnées par le Mouvement du Nid. Les niveaux de français peuvent être hétérogènes, les personnes sont parfois de nationalité différentes. Au-delà de la montée en compétences et de l'autonomisation permise par les cours de français et les ateliers suivis, suivre le programme, c'est aussi une occasion pour les femmes accompagnées de rompre l'isolement social.

Le programme dure un an. À la fin, les personnes reçoivent une attestation de réussite leur permettant de formaliser leur montée en compétences et de prendre conscience du chemin parcouru.

BONNE PRATIQUE

**Un accompagnement
pour une insertion
professionnelle.**

Les services emploi des CIDFF

Les services emploi des CIDFF informent, orientent et accompagnent les femmes dans leurs démarches d'insertion professionnelle. Ils interviennent pour favoriser leur autonomie à travers des accompagnements individuels et collectifs reposant sur l'approche globale, dans le cadre de parcours individualisés.

L'action emploi des CIDFF s'inscrit au cœur des problématiques de territoires et vise à :

- ▶ Faciliter l'insertion professionnelle des femmes ;
- ▶ Prévenir la désinsertion professionnelle des femmes ;
- ▶ Agir pour plus d'égalité professionnelle.

Certains CIDFF proposent également une information et un accompagnement personnalisé dans le cadre de créations d'entreprises ou d'activités.

Ils apportent un soutien particulier aux femmes très éloignées de l'emploi, aux femmes primo-arrivantes, aux femmes victimes de violences et à celles en situation de monoparentalité.

Parmi les 98 CIDFF du réseau, 77 proposent un service emploi. En 2022, ces services emploi ont informé individuellement plus de 11 000 personnes. Parmi ces personnes, 8 500 ont bénéficié d'un accompagnement, ce qui représente près de 30 000 entretiens de suivi.

En tant que professionnel.les de l'insertion, vous pouvez solliciter le CIDFF le plus proche de votre structure pour identifier des pistes de travail communes et être formé.e sur les spécificités éventuelles liées à l'accompagnement vers l'insertion des femmes que vous accompagnez.

 **BONNE PRATIQUE**


**Une activité physique
pour le processus
de reconstruction.**

Le programme *Toutes Sportives*

Dans toute la France, le programme *Toutes Sportives* organise des événements sociosportifs et des séjours sociosportifs à destination des femmes victimes de violences afin de travailler avec elles sur leurs représentations, leur rapport au corps, leur confiance en elles.

Toutes Sportives souhaite redonner du sens à l'effort et l'activité physique et sportive, faire pratiquer des sports ou pratiques avec plaisir et pédagogie positive, développer la communication de proximité (directement auprès des publics féminins et des familles), prendre largement en compte les dimensions psychologiques et familiales, et surtout affiner l'offre sportive pour la rendre plus adaptée à la demande des femmes.

Les femmes ont un accès limité au marché du travail, et leur employabilité est conditionnée à des conditions matérielles marquées par les inégalités entre les femmes et les hommes. Leurs acquis sociaux sont souvent davantage menacés que ceux des hommes (salaires inégaux à compétences égales entre hommes et femmes, retraites moins élevées, reconnaissance des diplômes et des compétences plus compliquée, temps de loisirs drastiquement diminué lorsqu'elles ont des enfants...). Par ailleurs, les violences sexistes et sexuelles dont les femmes sont victimes, qu'elles soient commises dans le cadre professionnel comme personnel, qu'elles soient d'ordre psychologiques, physiques ou sexuelles, constituent des freins à l'emploi considérables.

Construit dans le cadre d'une démarche globale, le programme *Toutes Sportives* entend lever ces freins à l'emploi, en mobilisant la pédagogie socio-sportive.

Ce programme accompagne :

- ▶ La féminisation des postes cadres et des dirigeants ;
- ▶ La formation des acteur.rices issu.es du monde du sport ;
- ▶ Le changement culturel et la lutte contre les stéréotypes de genre ;
- ▶ La lutte contre les violences faites aux femmes ;
- ▶ La féminisation des activités sportives ;
- ▶ La réduction des inégalités d'accès ;
- ▶ La santé et le bien-être par la pratique sportive.

3

**La loi du 13 avril 2016 :
quelles sont les
perspectives d'insertion
pour les personnes
souhaitant sortir
de la prostitution ?**



3

La loi du 13 avril 2016 : quelles sont les perspectives d'insertion pour les personnes souhaitant sortir de la prostitution ?

a. Les quatre piliers de la loi

La loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées a engendré plusieurs changements. Aujourd'hui, en France, la prostitution est considérée comme un obstacle à l'égalité entre les femmes et les hommes, comme une violence sexiste et sexuelle, comme une violence en soi.

La loi du 13 avril 2016 repose sur quatre piliers :



Le renforcement de la lutte contre le proxénétisme.



L'accompagnement des personnes en situation de prostitution.



L'interdiction d'achat d'acte sexuel (délit de cinquième classe, amende qui peut aller jusqu'à 1 500 €).



La prévention et la sensibilisation auprès des jeunes.

Cette loi a également abrogé le délit de racolage. La prostitution n'est donc pas illégale en France, seul le recours à la prostitution et l'exploitation de la prostitution d'autrui le sont. Attention, pour ce qui est des personnes mineures, la législation applicable diffère. Une personne mineure en situation de prostitution est considérée comme une personne en danger.

La prostitution des mineur.es : que dit la loi ?

Si vous êtes au courant d'une situation prostitutionnelle chez une personne mineure, une obligation de signalement s'impose auprès des services du département (Aide sociale à l'enfance), des services de police, ou auprès du procureur de la République.

► La loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale conjointe est d'une grande clarté sur le sujet : La prostitution des mineurs est interdite sur tout le territoire de la République. Tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants.

► La notion de majorité sexuelle n'existe juridiquement pas en France. Tou.tes les mineur.es, à savoir les personnes de moins de 18 ans, peuvent être protégées. Par ailleurs, depuis la loi du 21 avril 2021, toute relation sexuelle entre un mineur de 15 ans et un majeur est désormais considérée comme un viol, dès lors que la différence d'âge entre l'adulte et l'enfant est d'au moins cinq ans.

Pour plus d'informations à ce sujet, vous pouvez consulter notre brochure dédiée à la thématique disponible ici : https://mouvementdunid.org/wp-content/uploads/2022/06/2022_05_Brochure_sensibilisation_professionnels-1.pdf ↩

Des mesures effectives ont été prises pour les personnes souhaitant quitter la prostitution (voir encadré sur le Parcours de Sortie de la Prostitution), et des commissions ont été instaurées à l'échelle des préfetures de département afin de coordonner la politique publique à l'échelle des territoires.

b. Les commissions départementales de lutte contre la prostitution

Ces commissions de lutte contre la prostitution et la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle permettent une mise en lien des différents acteur.ices du département prenant part à la lutte contre le système prostitutionnel.

Ces commissions permettent une mise en lien des différents acteur.ices du département prenant part à la lutte contre le système prostitutionnel. Elles mobilisent notamment :



Les collectivités territoriales



Les services de l'Etat concernés



Les associations spécialisées

Les commissions départementales centralisent les discussions entre acteurs et actrices autour du système prostitutionnel. **Chaque structure peut apporter sa contribution et son expertise lors de réunions régulières afin d'avoir une photographie globale de la réalité du système prostitutionnel sur le territoire, de partager une culture commune et de bâtir une politique publique coordonnée.**

En tant que professionnel.les de l'insertion, vous pouvez solliciter cette instance via le.la délégué.e départemental.e aux droits des femmes et à l'égalité :

- ▶ Pour vous informer sur les initiatives en matière d'insertion sociale et professionnelle des personnes ayant connu la prostitution sur votre territoire.
- ▶ Pour connaître le réseau de partenaires impliqué dans la lutte contre le système prostitutionnel.
- ▶ Pour identifier les associations agréées « Parcours de Sortie de la Prostitution » sur votre territoire.
- ▶ Pour toute autre demande relative à la coordination de la politique publique sur votre territoire.

 FOCUS SUR...


Une solution pour les victimes afin de sortir de la prostitution.

Le PSP permet également aux personnes de recevoir une aide financière à l'insertion sociale (AFIS). Le montant de cette aide est de 343,20 euros par mois pour une personne seule, avec un supplément de 106,08 euros par enfant à charge supplémentaire. Par exemple, une personne ayant deux enfants à charge recevra 555,36 euros mensuels. Elle n'est cumulable avec aucune autre allocation (revenu de solidarité active, allocation pour demandeur d'asile, allocation temporaire d'attente).

c. Le Parcours de Sortie de la Prostitution (PSP)

Le dispositif du parcours de sortie de prostitution (PSP)

Le dispositif PSP est piloté par la commission départementale de lutte contre la prostitution. Les personnes souhaitant intégrer le dispositif PSP doivent être accompagnées par une association agréée par la Préfecture.

L'agrément des associations est valable pendant trois ans. Les associations spécialisées déposent une demande d'agrément en fournissant des justificatifs attestant de leur capacité à fournir un accompagnement social global aux personnes accompagnées pendant deux ans, dans le cadre d'un PSP.

► N'hésitez pas à vous rapprocher des associations agréées sur votre territoire pour établir des conventions de partenariat et ainsi fluidifier le parcours d'insertion des personnes accompagnées !

Le PSP dure deux ans. Le PSP donne lieu à une autorisation provisoire de séjour (APS) de 6 mois et renouvelable 3 fois, ce qui couvre la durée du parcours. Tous les 6 mois, le dossier de la personne est réexaminé par les membres de la commission de lutte contre la prostitution. Sauf cas de force majeure, le PSP n'est jamais interrompu.

► La délivrance de l'APS dans le cadre du PSP n'est pas soumise à la présentation d'un visa de long séjour et permet l'exercice d'une activité professionnelle. Les structures de l'insertion et les entreprises doivent le prendre en compte.



Le PSP dure **2 ans**.
Il donne lieu à une autorisation provisoire de séjour permettant de travailler.



L'AFIS
(Aide financière à l'insertion sociale)
est versée aux victimes s'inscrivant dans le parcours de sortie de prostitution.

BONNE PRATIQUE

**Une instance
spécialisée au sein
de la préfecture.**

Le Groupe de Travail « Insertion professionnelle » de la commission départementale de lutte contre la prostitution (CDLP) de Paris

Concernant l'insertion socioprofessionnelle, les CDLP peuvent constituer un espace spécifique afin de réfléchir à cette thématique, d'identifier les besoins et de créer des synergies.

La commission départementale parisienne, à l'initiative de la Délégation départementale aux droits des femmes et de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS - ancienne DIRECCTE) a mis en place un groupe de travail sur l'insertion sociale et professionnelle des personnes en sortie de prostitution.

Les services de l'Etat, tout particulièrement ceux spécialisés sur l'insertion et l'emploi sur le territoire, ont une photographie globale des différents projets mis en œuvre sur le département. Ils ont permis aux associations spécialisées d'identifier des structures et dispositifs d'insertion dont pourraient bénéficier les personnes accompagnées.

Des partenariats sont nés de ce groupe de travail, qui constitue un réel espace de réflexion spécialisé et territorialisé sur la question de l'insertion des personnes ayant connu un parcours de prostitution.

4

Annexes



4 | Annexes

a. Témoignages

« J'ai signé mon autorisation provisoire de séjour (APS) de six mois en février 2018 et mon contrat de travail début avril. J'ai accès à l'AFIS, aide financière à l'insertion sociale et professionnelle, et je fais du tri de vêtements dans un chantier d'insertion, de l'étiquetage, du rangement, en attendant de commencer une formation d'aide soignante, le métier que j'aime tant. **Je vais retrouver ma blouse blanche !** »

Danielle

« Aujourd'hui, je suis bien dans mon boulot, je noue des liens, je reprends soin de moi, je m'habille, je me maquille, j'ai changé de couleur de cheveux. Mon rapport avec les hommes évolue. J'ai trouvé un équilibre. J'avais peur de me lasser, et pas du tout. C'est nouveau pour moi. **Je me lève avec un but, pas avec ce truc inquiétant dans la tête « qu'est-ce qui va m'arriver aujourd'hui ? »**. Je ne dépends plus d'un mec dont je me dis « est-ce qu'il va rentrer bourré? ». Je prends mes décisions toute seule. »

Stéphanie

« Maintenant, tout a changé. J'ai obtenu des papiers pour 6 mois renouvelables. Mon parcours de sortie va bientôt atteindre les deux ans. **Je trouve formidable qu'on m'ait donné les moyens de ne pas y retourner.** Je viens de signer mon CDI, j'ai eu mon code, ensuite j'ai le projet d'acheter une voiture. »

Madeleine

« Cette loi, ces parcours de sortie, c'est une bonne chose, parce qu'il y a d'autres personnes qui veulent arrêter et qui n'en ont pas les moyens. Qui n'ont rien. Et qui ont peur. Avec la chance d'avoir mon titre de séjour, j'ai pu me débarrasser de ça. Le matin, dès que je dépose ma fille à l'école, je pars chercher du travail. **Maintenant, je sais que c'est possible. Je peux y arriver.** »

Magali

Ces documents sont des extraits de témoignages recueillis par Claudine Legardinier et Christine Laouénan, journalistes, et publiés dans **la revue trimestrielle du Mouvement du Nid : Prostitution & Société**. Vous pouvez les lire en intégralité (ainsi que de nombreux autres témoignages) sur le site de l'association : www.mouvementdunid.org ↩

b. Nos partenaires

Voici les partenaires ayant contribué à l'élaboration de ce guide.

La Fédération nationale
des CIDFF

www.fncidff.info ↗

Association Fit,
une femme un toit

www.associationfit.org ↗

Duo for a job

www.duoforajob.fr/fr/accueil ↗

Le groupe Ares

www.groupeares.fr ↗

Ufolep

www.ufolep.org ↗

Acina

www.acina.fr ↗

Kolone

www.kolone.org ↗

c. Contacts franciliens utiles

c.1 Les délégations départementales aux droits des femmes

Délégation départementale
de Paris - DRDFE IDF

01 82 52 43 25

drdfe-idf@paris-idf.gouv.fr ↗

Délégation départementale
de la Seine-et-Marne (77)

01 64 41 58 62

ddcs-ddfe77@seine-et-marne.gouv.fr ↗

Délégation départementale
des Yvelines (78)

01 39 49 75 02

ddcs-ddfe@yvelines.gouv.fr ↗

Délégation départementale
de l'Essonne (91)

01 69 87 30 86

ddcs-ddfe@essonne.gouv.fr ↗

Délégation départementale
des Hauts-de-Seine (92)

01 40 97 45 70

ddcs-droitsdesfemmes@hauts-de-seine.gouv.fr ↗

Délégation départementale
de la Seine-Saint-Denis (93)

01 74 73 36 06

ddcs-ddfe@seine-saint-denis.gouv.fr ↗

Délégation départementale
du Val-de-Marne (94)

01 45 17 72 70

ddcs-droitsdesfemmes@val-de-marne.gouv.fr ↗

Délégation départementale
du Val d'Oise (95)

01 34 20 95 13

pref-ddfe@val-doise.gouv.fr ↗

c.2 Les délégations du Mouvement du Nid

Coordination Ile-de-France
01 43 66 54 85
iledefrancecoordination@mouvementdunid.org ↗

Paris (75)
01 42 82 17 00
iledefrance-75@mouvementdunid.org ↗

Essonne (91)
06 23 05 14 12
iledefrance-91@mouvementdunid.org ↗

Hauts-de-Seine (92)
01 43 66 54 76
iledefrance-92@mouvementdunid.org ↗

Val-de-Marne (94)
07 49 88 06 02
iledefrance-94@mouvementdunid.org ↗

c.3 Les associations partenaires du Mouvement du Nid

L'Amicale du Nid
www.amicaledunid.org ↗

La Fédération nationale des CIDFF
www.fncidff.info ↗

d. Bibliographie

Retrouvez ci-dessous les études et rapports qui nous ont servi à rédiger cette brochure.

Institutions

Chiffres-clés : Vers l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, Edition 2022. Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances.

www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/sites/efh/files/2023-03/Chiffres_cl%C3%A9s_de_l%27%C3%Aggalit%C3%A9_2021_ed2022_FR.pdf 

Prostitution en France : ampleur du phénomène et impact sur les personnes prostituées, La lettre de l'observatoire national des violences faites aux femmes, MIPROF, 2015.

www.arretonslesviolences.gouv.fr/sites/default/files/2020-04/Document%2010.pdf 

Évaluation de la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, IGAS, IGA, IGJ, 2019.

www.igas.gouv.fr/Evaluation-de-la-loi-du-13-avril-2016-visant-a-renforcer-la-lutte-contre-le.html 

Lutter contre les discriminations dans les structures d'insertion par l'activité économique. COORACE Ile-de-France, juin 2020.

www.coorace-idf.fr/wp-content/uploads/2020/06/guide_discrimination_coorace_idf_WEB_page.pdf 

Favoriser l'insertion professionnelle des femmes dans les quartiers politique de la ville, Préfecture de la région Ile-de-France, 2018.

www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/content/download/42097/281858/file/MEP%20Guide%20jaune%20bleu%20VF3.pdf 

L'égalité pour les femmes migrantes. Rapport du groupe de travail présidé par Olivier Noblecourt. Ministère des droits des femmes, 20 février 2014.

www.medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/144000126.pdf 

Observatoires des violences faites aux femmes

Améliorer l'accès à l'emploi des femmes victimes de violences, Guide pratique à destination des acteurs et actrices de l'emploi. Centre Hubertine Auclert, 2015.
www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/publication/ameliorer-lacces-lemploi-des-femmes-victimes-de-violences ➤

Accompagner et protéger les mineures en situation prostitutionnelle ou en risque de l'être, Centre Hubertine Auclert, 2022.
www.centre-hubertine-auclert.fr/egalitheque/publication/guide-accompagner-et-protger-les-mineures-en-situation-prostitutionnelle ➤

La prostitution des mineures en Seine-Saint-Denis : étude des dossiers de l'Aide sociale à l'enfance, Observatoire des violences envers les femmes de Seine-Saint-Denis, novembre 2021.
www.seinesaintdenis.fr/La-prostitution-des-mineures-en-Seine-Saint-Denis-etude-des-dossiers-de-l-Aide ➤

Associations

ProstCost : estimation du coût économique et social de la prostitution en France, 2015.
www.prostcost.files.wordpress.com/2015/05/prostcost-synthc3a8se-ok.pdf ➤

Rapport FACT-S, 2021. La situation de la prostitution en France, Analyse des associations de terrain sur l'impact de la loi du 13 avril 2016 et recommandations pour une phase 2.
www.fact-s.fr ➤

Mémoire traumatique et victimologie. Les conséquences psychotraumatique de la prostitution, 2014.
www.memoiretraumatique.org/assets/files/v1/doc_violences_sex/2014-diaporama-Prostitution-colloque-de-Munich.pdf ➤

Le système agresseur, Prostitution & Société n° 202, 2019.
www.mouvementdunid.org/wp-content/uploads/2019/12/ps202-dossier.pdf ➤

La prostitution des femmes nigérianes, Prostitution & Société n°191, 2017.
www.calameo.com/ad/00293596053af52ffe509 ➤

La mémoire traumatique : violences sexuelles et psycho-trauma, Salmona, Muriel.

Les Cahiers de la Justice, vol. 1, no. 1, 2018, pp. 69-87.
www.cairn.info/article.php?ID_ARTICLE=CDLJ_1801_0069 ➤

e. Outils complémentaires



Cette formation a été développée en collaboration avec nos équipes de terrain et nos partenaires. Elle s'adresse aux **professionnel.les de l'insertion sociale et professionnelle**.

Matinée :

- La prostitution en tant que système et phénomène social
- Les différents facteurs d'entrée et le processus de basculement
- La violence prostitutionnelle et ses conséquences

Après-midi :

- Quelles répercussions sur le parcours d'insertion des personnes ?
- Les différents modèles législatifs : que dit la loi française ?
- Sortie de prostitution et insertion professionnelle : partage d'expériences et cas pratiques



Nous joindre pour mettre en place une action de sensibilisation ou une formation

Contactez le Secrétariat National
du Mouvement du Nid :

Secrétariat

nidnational@mouvementdunid.org

Lina Sibi

formation@mouvementdunid.org

Nous vous mettrons en lien avec l'équipe
agissant dans votre département.



Abolir le système prostitueur

Mouvement du Nid - France
8 bis rue Dagobert
92110 Clichy
01 42 70 92 40

www.mouvementdunid.org